

ANALYSE HORIZONTALE TENDANT A CONFIRMER OU INFIRMER LES HYPOTHESES DE TRAVAIL

Par Ferdinand CHINDI KOULEU
Chargé de cours à l'ESSTI

ANALYSE HORIZONTALE TENDANT A CONFIRMER OU INFIRMER LES HYPOTHESES DE TRAVAIL

RESUME

Dans la première partie de ce travail, on a établi sans le démontrer un parallélisme entre la méthode journalistique et la méthode sociologique. L'étude d'un cas, va nous permettre de suivre pas à pas, l'exemple de la démarche sociologique. Il reste à établir dans une troisième et dernière partie la différence essentielle entre les deux méthodes.

SUMMARY

In the first part of this work, on undemonstrated parallelism was established between the journalistic and sociological methods. The case study enables us to follow systematically the example of the sociological process. The third and final part establishes the essential difference between both methods.

ANALYSE HORIZONTALE TENDANT A CONFIRMER OU INFIRMER LES HYPOTHESES DE TRAVAIL

Par Ferdinand CHINDJI KOULEU
Chargé de cours à l'ESSTI
Université de Yaoundé.

Nous constatons que les éléments dans le tableau qui précède ne sont ni parfaitement homogènes (affinement insuffisant des catégories) ni complets (difficultés techniques de l'interview). Cependant, l'examen horizontal nous permet de dégager un certain nombre de constellations (éléments apparus souvent + variantes individuelles) qui vont dans le sens des hypothèses proposées. Les contradictions apparentes dans l'analyse horizontale de même que les contradictions dans l'analyse verticale peuvent s'expliquer par référence à la grille d'identité et autres variables personnelles.

Nous avons précisé que l'élément pertinent pour la comparaison des statuts et rôles de la femme dans les deux situations envisagées, était les qualités dites féminines. Dans le contenu explicite des discours on ne trouve pas toujours de références directes à des qualités qualifiées de féminines par les personnes interrogées. Toutefois nombre de stéréotypes mentionnés (exemple : la femme ne fait pas de travaux de force renvoie à la faiblesse de la femme qui a besoin d'être protégée) impliquent que de telles qualités soient sous-entendues.

Précisons d'emblée que les hypothèses de travail ne sont pas complètement indépendantes les unes des autres. Elles constituent un corps destiné à faciliter la vérification de l'hypothèse générale. Si notre cadre théorique est fondé, on peut supposer que lorsqu'une hypothèse de travail se vérifie, la probabilité pour que les autres se vérifient est élevée dans la mesure où toutes les représentations sont déterminées par un même type de raisonnement idéologique. En fait, ceci n'est vrai que dans les limites des

compatibilités des cas personnels et en fonction du degré d'intériorisation (cf. définition) de modèles et de stéréotypes. Mais, ce dernier niveau d'investigation sort du cadre de notre enquête.

RESULTATS CONCERNANT LA PREMIERE HYPOTHESE DE TRAVAIL

Sept femmes sur dix affirment que le mari ne doit pas les aider dans les travaux au foyer. La formulation de cette constatation nous amène à introduire la dichotomie suivante : les cas où une inégalité apparaît dans le discours explicite et les cas où ces inégalités sont récupérées :

- des inégalités apparaissent dans neuf cas :
 - * l'éducation insuffisante limite la femme dans le travail (3 cas)
 - * l'accessibilité aux professions varie selon le sexe (2 cas)
 - * on ne croit pas que les femmes soient capables d'exercer des responsabilités (2 cas)
 - * inégalité des salaires (1 cas).
- on note dix-neuf cas de récupération :
 - * le mari ne doit pas aider dans les travaux au foyer (7 cas)
 - * la femme ne peut pas faire de travaux de force (4 cas)
 - * la femme est qualifiée pour des tâches exigeants la minute (2 cas)
 - * l'égalité dans le travail et l'accessibilité aux professions dépendent des compétences et non du critère sexuel essentiellement (2 cas)
 - * dans la vie moderne, la femme devient comme un homme (2 cas)
 - * certaines femmes sont faites pour s'occuper des maisons et des gosses (1 cas)
 - * l'égalité est utopique (1 cas).

Il est un fait que certains éléments se recourent et que les proportions indiquées ne sont pas rigoureusement significatives, mais il est frappant de remarquer que :

a) les cas de récupération sont de loin plus nombreux que les constats d'inégalité dans le discours explicite ;

b) alors que les cas de constat d'inégalité se réfèrent surtout au milieu du travail hors foyer rémunéré, les cas de récupération se réfèrent directement ou indirectement au milieu familial ,

c) les jugements de valeur émis nous semblent explicitement ou implicitement faire référence à des rôles et qualités prédominants dans le milieu familial.

En fonction de ce qui précède, il nous semble que notre première hypothèse tend à être validée et pourrait servir de point de départ pour des recherches ultérieures.

RESULTATS CONCERNANT LA DEUXIEME HYPOTHESE DE TRAVAIL

Quatre femmes mariées affirment qu'il faut travailler pour aider le ménage économiquement (et estiment que leur salaire est complémentaire à celui du mari).

Trois femmes mariées affirment qu'il existe un seuil minimal du salaire du mari en dessous duquel la femme doit travailler dehors.

Les trois femmes sans mari affirment que l'absence du mari les oblige à travailler et estiment qu'elles travailleraient moins ou pas du tout si elles avaient un mari.

Dans onze cas cités par neuf femmes sur dix, les résultats vont dans le sens de notre hypothèse, sans être entièrement significatifs dans le cadre de ce pré-test (échantillon insuffisamment varié), puisque toutes les femmes interrogées travaillent dans les services).

En rapport avec notre hypothèse générale, le travail rémunéré de la femme hors foyer semble-t-il est, bien considéré comme secondaire par rapport à celui du mari et par rapport au travail au foyer de la femme. La confirmation des hypothèses trois et quatre pourraient préciser et renforcer ces conclusions partielles.

RESULTATS CONCERNANT LA TROISIEME HYPOTHESE DE TRAVAIL

La sous-valorisation du travail rémunéré hors foyer est relative : huit femmes sur dix font valoir qu'elles doivent ou aiment travailler en dehors de leur foyer, mais considèrent que (éléments de récupération) leur devoir (et plaisir) principal se situe dans leur foyer et auprès de leurs enfants.

Dans le cas de la célibataire avec enfant, son statut devient l'élément pertinent : en affirmant que son éventuel mari devra l'aider dans son travail au foyer elle sous-valorise relativement le travail de ce dernier. Ceci peut s'expliquer dans le cadre du modèle actuellement dominant de la famille, par le fait que son statut de mère est actualisé alors qu'elle n'a pas un statut d'épouse.

Trois femmes considèrent que le mari qui resterait à la maison serait un fainéant : son travail est donc bien en dehors du ménage.

La troisième hypothèse tend, toujours sur un échantillon non-représentatif fournissant des informations insuffisantes à être validée.

RESULTATS CONCERNANT LA QUATRIEME HYPOTHESE DE TRAVAIL

Alors qu'une seule femme dit qu'il faut se consacrer aux gosses et travailler hors foyer en même temps et alors qu'une seule femme considère le travail hors foyer comme une libération, toutes les autres femmes (8) disent qu'il faut se consacrer (en premier lieu) aux enfants et rester le plus possible à la maison.

Le premier cas marginal s'explique du fait que la même femme dans la catégorie 1 récupère au niveau idéologique en disant qu'il existe une distinction entre «les femmes qui profitent de leur situation de femme et les femmes qui se réalisent dans leur travail (extérieur)». La manière dont elle interprète le modèle de la famille est certainement modifié par son niveau culturel (Master) : sa «réalisation» s'effectue *tant* dans le travail hors foyer que dans le foyer auprès de ses enfants.

Pour la femme qui présente le deuxième cas marginal il s'agissait d'une libération par rapport à un milieu familial étouffant et par rapport à son ex-mari qui est un malade mental.

Un facteur est commun pour ces deux femmes : elles n'effectuent pas de tâches ménagères au foyer.

Etant donné que nous pouvons rendre compte des cas marginaux par un examen vertical de la grille et en référence avec la grille d'identité, la majorité des résultats semblent aller dans le sens de notre hypothèse malgré l'insuffisance des informations.

RESULTATS CONCERNANT LA CINQUIEME HYPOTHESE DE TRAVAIL

Cette catégorie a eu le plus de réponses explicites (27). Toutes les réponses vont dans le sens de l'hypothèse proposée :

— Six femmes font référence explicite et valorisante à un type de relations familiales et non-contractuelles dans leur travail rémunéré hors foyer.

— Six femmes déclarent qu'elles aiment leur travail rémunéré hors foyer (qui rappelle le type de relations familiales).

— Trois femmes font référence à des qualités féminines dans le choix de leur métier.

— Deux femmes ne perçoivent pas d'écart entre leur formation professionnelle.

— Deux femmes ne perçoivent pas d'écart entre leurs qualifications apprises au foyer et le travail rémunéré hors foyer.

— Deux femmes souhaitent un autre métier où les relations humaines sont prédominantes.

— Trois femmes destinent leurs filles à des métiers où les relations humaines sont très développées selon elles (Secrétaire médicale ; Infirmière ; Enseignante ; Médecin ; etc).

— Une femme dit explicitement rechercher la sécurité d'emploi par confirmation du statut professionnel et non par contrat.

Cette hypothèse nous semble être largement validée. C'est dans cette catégorie la plus riche en informations que les qualités et qualifications généralement liées à la femme au foyer, apparaissent le plus explicitement en tant qu'élément pertinent.

CONCLUSION PARTIELLE

En fin d'analyse nous retrouvons l'élément pertinent (cf. vérification de l'hypothèse de travail 5) qui nous a permis dans notre travail théorique de faire le lien entre les statuts et les rôles de la femme dans la famille et les statuts et les rôles de la femme dans le procès de travail rémunéré hors foyer où elle est engagée. Malgré ceci l'analyse des hypothèses de travail ne nous semble pas assez développé pour valider sans équivoque notre hypothèse générale.

Une analyse plus approfondie pourrait montrer le bien-fondé d'une hypothèse implicite tout le long de notre enquête et partiellement mis à jour dans la cinquième hypothèse de travail : la femme cherche non pas à trouver dans son travail rémunéré hors foyer le type de sociabilité contractuelle qui y prédomine, mais à y retrouver le type de sociabilité communiale prédominant dans la famille par le biais des qualités et qualifications spécifiquement féminines acquises dans cette dernière au-delà du rôle physiologiquement déterminé de mère.

DESCRIPTION DE LA TECHNIQUE DE DEPOUILLEMENT

Cette troisième étape de notre travail est très étroitement dépendante des deux premières : en effet il est indispensable que nos hypothèses soient clairement définies et que les catégories élaborées à partir de celles-ci soient suffisamment précises pour que nous puissions avancer dans notre travail.

La démarche suivie pour le dépouillement des questionnaires peut se résumer à quatre étapes principales à la suite desquelles nous avons pu envisager une nouvelle partie d'analyse proprement dite :

1^o) une lecture d'ensemble relativement superficielle des différentes réponses qui nous a permis de voir quelle en était l'orientation et dans quelle mesure le problème qui nous intéressait, à savoir le travail féminin, était abordé.

2^o) une seconde lecture plus approfondie au cours de laquelle nous notions sur des fiches la ou les phrases ayant trait à notre sujet : une phrase ou une idée par fiche.

3^o) la classification de ces fiches dans chacune des catégories que nous avons définies auparavant, certaines d'entre elles étant mises en attente, soit parce qu'elles n'entraient pas immédiatement dans une de nos catégories (par exemple : une fiche qui traitait de la ségrégation raciale dans les emplois féminins aux USA), soit parce qu'elles pouvaient être classées dans différentes catégories (par exemple : une fiche traitant à la fois du salaire et de la formation).

4^o) la mise en relation et la comptabilisation des différents items retenus dans la mesure où cela était nécessaire pour confirmer ou infirmer nos hypothèses ; à ce moment de notre travail nous avons pu réintégrer la plupart des fiches litigieuses.

La mise en relation et la comptabilisation des items nous a conduits à faire un certain nombre de tableaux et de constatations que nous envisagerons et essaierons d'analyser dans la quatrième partie de cette étude.

Parallèlement à cette mise en fiches d'un certain nombre d'items qui traitaient *manifestement* du sujet qui nous intéressait nous avons relevé dans toutes les interviews les rubriques qui s'adressaient spécifiquement aux femmes bien que non manifestement (nous avons considéré comme manifestes des mots tels que travailleuse, ouvrière, ménagère, tricoteuse, madame, etc...). Nous allons aussi essayer de mettre en rapport ce qui a été obtenu de cette façon avec ce que nous avons obtenu précédemment, tout en émettant certaines réserves.

Cette remarque est valable pour la 3^e catégorie, à savoir celle qui traite du partage des rôles dans la famille : les données que nous avons sur cette catégorie n'étaient pas suffisamment significatives car les allusions aux rôles sociaux n'étaient pas manifestes mais suffisamment explicites pour n'entraîner aucune équivoque.

IV - LES RESULTATS ET LEUR ANALYSE

Tableau I : Répartition des items suivant les catégories

Catégories	Nombre d'items
1	25
2	138
3	6
4	116
5	21
TOTAL	306

Commentaires à propos du tableau I :

Comme ces questions s'adressent à des travailleuses il est normal que la catégorie 2 soit la plus importante mais on peut voir que les problèmes spécifiques des femmes vu leurs fonctions sociales, est une préoccupation également très importante (catégorie 4).

1°) Egalité des hommes et des femmes :

Dans l'élaboration de nos catégories nous avons été amenés à en construire une bien particulière dans laquelle l'égalité des hommes et des femmes était manifestement prise en compte.

Cette égalité des travailleurs et travailleuses était revendiquée ou constatée essentiellement dans trois domaines :

Tableau II : Répartition des items à l'intérieur de la 1ère catégorie

Catégories	Nombre d'items
a)	15
b)	5
c)	5
TOTAL	25

Commentaires à propos du tableau II :

a) On fait appel aux travailleurs et travailleuses parce qu'ils sont solidaires les uns des autres et que leurs intérêts sont communs : «Ce qui importe c'est que les travailleurs et travailleuses soient conscients que leurs problèmes sont solidaires» ou bien «dans ces conditions beaucoup de jeunes gens et de jeunes filles sont chômeurs avant même d'avoir travaillé». Travailleurs et travailleuses sont donc mis sur le même pied et n'ont aucune spécificité propre.

b) On reconnaît qu'il y a en plus des revendications communes à tous les travailleurs des revendications particulières aux femmes (journées pour soigner un enfant malade, retraite à 50 ans, etc...) font partie d'un ensemble qui concerne tous les travailleurs, en dehors duquel elles n'ont plus de signification».

c) C'est par leur participation à la vie active que les femmes obtiendront cette égalité qu'elles revendiquent : «Car nous ne le dirons jamais assez, si le travail de la femme est un fait irréversible, il est aussi un immense progrès puisqu'il crée les conditions de l'égalité de la femme avec l'homme, de son émancipation et par là de celle du peuple tout entier».

De ces trois manières d'envisager l'égalité des hommes et des femmes, c'est la première qui est de loin la plus significative ; les deux autres sont à mettre sur le même pied. Ce qui va dans le sens de la 1ère partie de notre hypothèse principale.

20) Non-différenciation au niveau du travail salarié entre hommes et femmes :

La deuxième catégorie se rattache surtout à la 1ère sous-hypothèse : en fait l'O.S.T.C. ne s'attache à cette égalité entre les sexes devant le travail qu'au niveau des salaires.

Par l'entremise de cette catégorie, nous avons essayé de vérifier l'hypothèse en voyant l'idéologie de l'O.S.T.C. face aux conditions de travail des femmes.

L'ensemble des fiches relevées montre non pas une non-différenciation au niveau des 5 items (salaire, promotion, métiers, formation professionnelle, retraite) du travail salarié, mais bien une dénonciation par l'O.S.T.C. de la discrimination particulière dont sont l'objet les femmes ouvrières et petites employées.

Nous avons procédé à l'élaboration de deux tableaux par rapport aux items de cette catégorie :

10) un tableau croisé de chacune des dénonciations et revendications de l'O.S.T.C. face aux items de cette catégorie permettant de voir le lien entre les différents items.

2^o) un tableau comptabilisant le mode de présentation de ces différents items à travers la presse syndicale, soit revendication ou dénonciation d'une situation-problème.

Tableau III

	Sal. (-)	Pro. (-)	Mét. (-)	F. Pr. (-)	Ret.	Total
Sal. (-)	29					29 21,9%
Pro. (-)	2	16				18 13,7%
Mét. (-)	3	2	4			19 14,4%
F.Pr. (-)	3	6	19	26		54 40,9%
Ret.					12	12 9,0%
Total						132 99,9%

(-) = discrimination.

Méthode d'élaboration du tableau III :

1^o) Catégorisation des fiches selon les cinq items :

- salaire
- promotion
- métiers
- formation professionnelle
- retraite

2^o) Analyse de chacune des fiches afin de voir les liens existant entre un item particulier et les autres.

Ainsi les fiches-citations de l'item *promotion* révèlent que :

- 2 fiches-citations établissent un rapport entre le manque de promotion et la discrimination au niveau des salaires.

— 16 fiches-citations dénoncent la discrimination au ni de la promotion pour les femmes.

Il en va de même pour les autres catégories.

Résultats du tableau III :

Nous allons d'abord voir l'idéologie de l'O.S.T.C. face à chaque item et ensuite nous procéderons à une analyse globale du tableau.

10) SALAIRE : 29 fiches-citations : on remet ici en cause la discrimination qui existe entre les deux sexes au niveau des salaires. Le principe, à travail égal, salaire égal, n'est pas appliqué dans toutes les entreprises. L'O.S.T.C. demande la suppression des discriminations et disparités qui s'exercent encore à l'encontre des salaires et des conditions de travail des femmes.

«Même à niveau de qualification égale, les femmes sont sous-payées».

20) PROMOTION : 16 fiches-citations : dénonciation de la part de l'O.S.T.C. des différences existant au niveau de la promotion entre hommes et femmes : pour les femmes, le problème se pose encore de façon plus grave. On utilise leurs qualités, mais on entend bien qu'elles restent à leur place, c'est-à-dire tout au bas de l'échelle.

PROMOTION-SALAIRE : 2 fiches-citations : manque de promotion : pas d'augmentation de salaire ! Les hommes grimpent plus vite... pendant que les femmes ne font que changer de postes au même échelon : au départ, elles avaient le même salaire. Mais à la longue, par suite de l'absence de promotion, ce changement de poste se traduira obligatoirement pour elles par une perte de salaire.

30) METIERS : 14 fiches-citations : les différents secteurs d'emploi de l'industrie et du tertiaire sont l'objet de discrimination. Habituellement sont réservés aux femmes, les métiers les moins valorisants, souvent abandonnés par les hommes et demandant beaucoup d'efforts d'attention, ou encore des métiers où elles sont assistantes des employés masculins.

«Elles font le travail à la chaîne ; les hommes, eux, on leur confie les postes d'initiative».

METIERS-PROMOTION : 2 fiches-citations : les femmes sont confinées dans les métiers où la promotion n'apparaît pas.

«Mntenant, on nous bloque où on est. J'aimerais travailler aux schémas de principe».

N. B. : A la Fonction Publique, il n'existe pas de discrimination sexuelle au niveau des salaires. A diplôme égal, salaire de base égal.

METIERS-SALAIRES : 3 fiches-citations : l'O.S.T.C. dénonce ces métiers réservés aux femmes et qui sont les moins rémunérés.

«Pas de travail égal, disent les patrons astucieux. Donc pas de salaire égal. Nos ouvriers sont payés selon les catégories dans lesquelles ils sont classés. Et le hasard, aidé d'un bon coup de pouce du patronat, fait que les femmes sont généralement classées dans les catégories inférieures. L'O.S.T.C. demande une égalité de salaire à travail égal ou de valeur égale».

4°) FORMATION PROFESSIONNELLE : 26 fiches-citations : Les interviewées dénoncent la ségrégation qui existe au niveau de la formation technique et professionnelle. Il y a séparation des études destinées aux filles et aux garçons. A ce niveau, elle demande une formation professionnelle à caractère polytechnique qui serait donnée aux hommes comme aux femmes.

«L'enseignement technique féminin est une branche à part: les deux sexes sont formés séparément : on ne leur offre pas les mêmes programmes».

Les chances des travailleuses sont encore trop faibles. Il est indispensable que se multiplient les centres de formation professionnelle où soient admises les femmes.

«Il est indispensable que se multiplient les centres de formation professionnelle où sont admises les femmes».

FORMATION PROFESSIONNELLE-METIERS : 19 fiches-citations : la discrimination qui existe au niveau de la formation professionnelle condamne les femmes à certains métiers :

«La discrimination existe dès l'école. On oriente volontiers les jeunes filles vers des professions traditionnellement féminines: la coiffure, la couture».

L'accès à une formation technique en relation avec l'industrie permettrait aux femmes d'occuper des emplois correspondant à leurs connaissances.

FORMATION PROFESSIONNELLE-PROMOTION : 6 fiches citations : parfois la formation reçue n'est pas respectée au niveau de l'emploi et on retranche les femmes dans des emplois au-dessous de leur formation, où les chances de promotion sont faibles. Dans d'autres cas, on ne leur permet pas de formation à l'usine même. Ce qui leur donnerait accès aux promotions disponibles.

«C.A.P. de couture ou non disent les ouvrières de l'habillement, c'est la même chose. Le travail est décomposé en petites opérations : l'une fait des ourlets, l'autre monte les manches».

FORMATION PROFESSIONNELLE-SALAIRE : 3 fiches-citations : le manque de formation professionnelle et technique dont les femmes sont sujets leur donne accès aux salaires les plus bas.

«La branche féminine de l'enseignement technique colle servilement à l'emploi subalterne».

50) RETRAITE : 12 fiches-citations : quant à l'item retraite, il n'entre pas en liaison avec les autres items dans l'ensemble des fiches-citations relevées. La position de l'O.S.T.C. est particulière pour cet item en ce sens qu'elle revendique ici une différenciation entre hommes et femmes quant à l'âge de la retraite. Les raisons qu'elle invoque sont surtout en relation avec les tâches particulières qui sont réservées aux femmes dans le système familial (maternité, cumul des tâches).

Cependant on pourrait leur rétorquer qu'en revendiquant à ce niveau, l'O.S.T.C. n'aide pas à enlever les discriminations réservées à la femme en raison de ce cumul des tâches et de la maternité. L'O.S.T.C. soutient alors un malaise pour essayer d'en guérir un autre.

Analyse globale du tableau III :

L'ensemble du tableau III montre qu'il existe un lien étroit entre 4 des 5 items étudiés, c'est-à-dire entre formation professionnelle, métiers, promotion et salaire. Ces quatre items forment un tableau quantitatif et cumulatif présentant le schéma suivant quant aux liens principaux qui les relient :

items	% des fiches par rapport à l'ensemble de la catégorie 2
discrimination au niveau des salaires	21,9
manque de promotion cantonnement dans des métiers particuliers	28,1
manque et discrimination dans la formation professionnelle	40,9

Il est possible de relier les deux items, promotion et métiers car ils ne sont que deux aspects d'une même réalité : les femmes sont confinées, au niveau de l'industrie et du secteur tertiaire, ns des emplois où la promotion est presque absente.

Nous voyons alors que le manque de formation professionnelle est le facteur le plus déterminant en ce qui concerne les conditions du travail salarié de la femme. Car par manque de formation professionnelle, il y a cantonnement des femmes dans des métiers dévalorisés où la promotion est presque nulle : il en résulte finalement un écart et une discrimination entre salaires féminins et masculins.

Quant à l'item retraite, nous n'avons pas retrouvé de citations permettant de le voir en liaison avec les autres items.

Nous pouvons alors infirmer notre 1ère sous-hypothèse car en effet, l'O.S.T.C. par l'entremise de sa presse syndicale, montre bien qu'elle ne s'attache pas à une égalité entre les sexes devant le travail qu'au niveau des salaires. Elle s'attaque également à toute discrimination pouvant se ramener à la promotion, au cantonnement des femmes dans certains métiers, à la formation professionnelle et à la retraite.

Tableau IV

Sal.	Prom.	Mét.	Form. Prof.	Retr.	Total	
12	9		21	12	49	+
17	14	19	33		83	-
29	18	19	54	12	132	Total

+ = revendication

- = opinion ou constat d'une discrimination.

Méthode d'élaboration du tableau IV :

Nous avons analysé l'ensemble des fiches de chacun des items afin de voir sous quel aspect ils étaient présentés par l'O.S.T.C. Lorsque la fiche-citation relevait une opinion ou un constat, concernant une discrimination particulière envers les femmes face à un item particulier, nous l'avons noté (-). Les (+) représentent les fiches citations qui sont les revendications des interviewées face aux différents items.

La dichotomie opérée au sein des fiches-citations permet de voir que la presse syndicale appuie plus sur le constat de situation problème que sur la revendication propre à ces situations problèmes.

Cette façon de faire peut être un moyen de mettre en relief les problèmes existants et ainsi éveiller l'attention des ouvrières à leur situation propre et au besoin de revendications telles que celles présentées par les interviewées.

3°) Différenciation des rôles au sein de la famille :

L'étude de cette catégorie veut aboutir à la vérification ou non de la 2e sous-hypothèse.

Par rôles traditionnels au sein de la famille nous entendons ici la différenciation des fonctions qui demande une disponibilité plus forte de la part de la femme que de l'homme. Celle-ci est souvent définie par rapport à ses fonctions familiales ; l'homme cependant n'y joue qu'un rôle complémentaire. Nous énumérons ici les fonctions traditionnellement reconnues à chacun :

a) fonctions traditionnelles attribuées à la femme au sein de la famille :

- tâches domestiques : cuisine
entretien de la maison
décoration
achat d'articles ménagers
- tâches se rapportant aux enfants :
éducation et soin des enfants
couture et achat de vêtements
bricolage pour enfants
- tâches se rapportant à elle-même :
mode
beauté.

b) fonctions traditionnelles attribuées à l'homme au sein de la famille :

- tâches se rapportant à des travaux manuels :
bricolage
réparations
- tâches domestiques considérées comme complémentaires.

L'analyse des 2 revues Vie Ouvrière et Antoinette quant aux citations se rapportant au partage des fonctions familiales peut être résumée comme suit :

a) constat d'un partage général des fonctions au sein de la famille :

- vu comme phénomène
- vu chez les jeunes couples (2 citations)

b) constat d'un non partage général des fonctions au sein de la famille.

(2 citations)

c) souhait de la part de l'O.S.T.C. d'un partage des fonctions au sein de la famille.

(2 citations)

Cependant ces 6 fiches-citations proviennent d'Antoinette, mensuel spécialement dédié aux femmes ; on peut alors constater que c'est seulement dans la revue féminine que se discute le partage des tâches au sein de la famille.

Le nombre limité de ces citations nous a porté à faire une catégorisation selon les articles faisant appel à différents rôles devant être exécutés au sein de la famille. Ce sont des rubriques régulières ou encore des articles différents selon les numéros des deux revues.

Notre but était de voir si les journaux de l'OSTC envisageaient ou non les rôles traditionnels de l'homme et de la femme au sein de la famille par la présentation d'articles ou rubriques spécialement adressés soit à l'homme soit à la femme.

Commentaire à propos des tableaux V et VI :

Nous pouvons constater que les tâches traditionnelles réservées à la femme apparaissent avec une forte fréquence par rapport aux autres catégories. Les items art culinaire, achat et couture des vêtements, décor, achat des articles ménagers, beauté et mode apparaissent 35 fois dans l'ensemble des 48 items apparaissant dans cette rubrique sur 13 numéros étudiés (73%). Il n'y avait à aucun moment d'indices permettant de voir que ces items s'adressaient aux hommes. Quant aux trois dernières catégories, mode masculine, bricolage et jardin, les deux premières étaient spécifiquement adressées aux hommes, tandis qu'il nous est impossible d'affirmer que la catégorie jardin s'adressait soit à la femme soit à l'homme, nous considérons alors celle-ci comme étant neutre.

la comptabilisation des items montre effectivement un nombre assez imposant de rôles socialement acceptés comme étant spécifiquement féminins à l'intérieur du foyer :

- tâches domestiques
- art culinaire
- entretien de la maison
- couture
- achat de vêtements
- soin et éducation des enfants.

CONCLUSION PARTIELLE

Par suite de l'analyse de ces tableaux, il nous est possible de confirmer notre 2e sous-hypothèse qui stipulait que « le partage

traditionnel des rôles au sein de la famille s'opère de la même façon dans la vie quotidienne.

L'ensemble des réponses faisant appel aux rôles traditionnels des hommes et des femmes au sein de la famille nous montre indirectement l'idéologie de l'O.S.T.C. face aux rôles traditionnels assumés par la femme et par l'homme au sein de la famille : notre syndicat supporte ce partage traditionnel.

4°) Travail salarié et travail au foyer :

La femme en raison du rôle ambigu qu'on lui fait jouer, souffre plus que l'homme de sa situation de travailleuse.

En effet, depuis des millénaires elle est habituée à concevoir sa vie en fonction de la famille, de l'homme, des enfants, sans participation active à la vie sociale.

A cause de cela la femme va rencontrer de nombreux obstacles dus à son sexe.

Elle a pour fonction biologique d'enfanter, ce qui va servir à légitimer son infériorité physique par rapport à l'homme, mais la maternité est surtout invoquée comme absolument incompatible avec un travail au dehors : en effet notre société réservant depuis toujours l'éducation des enfants à la mère il faut qu'elle soit présente afin de bien l'accomplir.

La plupart des interviewées constatent que dans l'état actuel des choses, pour une femme qui travaille la maternité est non seulement un handicap et beaucoup de soucis mais source de discrimination et de pénalisation (par exemple, absentéisme).

Sur le plan des enfants on culpabilise la travailleuse en disant que son absence est cause de tous les maux : délinquance, déséquilibre affectif de l'enfant, etc...

Mais certaines ouvrières pensent que « ce n'est pas le travail de la mère qui est à incriminer mais les conditions sociales et familiales dans lesquelles est effectué ce travail.

Conditions familiales : entretien complet du foyer, maternité, où mettre les enfants pendant le travail ? ...

Conditions sociales : idéologie et mesures favorisant la femme au foyer.

Conditions matérielles : absence de formation et donc bas salaires et pas de promotion possible.

Le travail étant non seulement « un moyen d'existence mais le fondement de la dignité humaine et de l'égalité ».

Il faut que la femme ait droit au travail au même titre que l'homme, et pour cela il faut satisfaire les besoins que crée sa participation à la vie active.

C'est à quoi l'O.S.T.C. s'emploie.

Sur le plan de la maternité il faut se battre pour qu'elle soit reconnue comme *fonction sociale* ; dans ce cas enfanter ne serait qu'une façon différente de participer à la vie active du pays.

Pour parvenir à ce tout, les principales revendications des femmes porteront sur la maternité (42,3%) et sur la résolution des problèmes posés par les enfants (46,5%).

Tableau VII : Répartition des items suivant les catégories

Catégories	%	Sous-catégories	%
		congé	36,7
Maternité	42,3	réduction	32
		divers	31
		réduction	46
Enfants	46,5	crèche	41
		divers	13
Cumul	9,5		
Participation syndicale	2		

N.B. : divers cf ; commentaires.

Commentaires à propos du tableau VII :

a) maternité : un peu plus d'1/3 demande que les 14 semaines de *congé de maternité* soient payées exactement comme si les femmes travaillaient, c'est-à-dire à 100%, il demande également l'obtention de 16 semaines dans les mêmes conditions.

1/3 des préoccupations portent sur le temps passé à travailler pendant la grossesse. Revendications : *réduction d'horaires* sans perte de salaire à partir du 5e ou 6e mois sous forme de pauses dans la journée et surtout d'arrivée retardée et de départ anticipé allant de 5' à 1/4 h.

Le dernier 1/3 porte sur des revendications diverses, notamment que l'absence due au congé de maternité n'ait aucune incidence sur le salaire, la sûreté de retrouver son emploi au retour, le temps des consultations prénatales pris sur le travail ne doit pas être retenu, etc...

b) les enfants : pour élever leurs enfants de nombreuses femmes abandonnent leur travail quelques années mais au retour la

réintégration est difficile, les désavantages au sujet de la retraite, la mensualisation, la promotion sont nombreux (13%).

Certaines travailleuses proposent un programme permettant de concilier les deux ; les revendications vont donc porter sur deux points principaux.

Presque la moitié des revendications portent sur des *réductions d'horaire* pour les mères de famille, surtout sous la forme

1) de jours d'absence payés pour soigner un enfant malade (exemple : droit à 12 jours par an).

2) de 2 jours de congé payés en plus par an et par enfants de moins de 16 ou 18 ans.

3) d'un congé le dimanche dans certaines branches pour pouvoir s'occuper des enfants.

Une des solutions la plus mise en valeur par les interviewées est la construction de *crèches* et d'équipements sociaux qui sont un peu présentés comme la condition qui permettra à la femme un travail heureux...

Les travailleuses demandent également que leur employeur indemnise une partie des frais des crèches.

La partie restante est constituée de constatations portant sur les différents handicaps que sont les enfants.

c) Le cumul des tâches : si pour les deux 1ers thèmes les travailleuses font beaucoup de revendications, il n'en est pas de même en ce qui concerne le cumul des tâches pour la femme (9,5%) ; en effet les travailleuses interviewées se contentaient de constater que les travailleuses font souvent une seconde journée en rentrant. Peu de solutions sont proposées. On fait allusion au fait qu'il faudrait que les travailleuses aient plus accès à l'appareillage ménager qui allège le travail à la maison.

Fait à remarquer : nulle part dans les réponses il n'est fait d'action pour favoriser la participation des hommes aux travaux ménagers en les valorisant : 1 cas de jeune mari venu des USA s'occupant de la maison est présenté mais comme un cas exceptionnel : le mari travaille pendant que la femme suit des cours de formation.

Dans la mesure où les interviewées ne font que constater la surexploitation de la femme au niveau du cumul des tâches sans la remettre en question nous pensons que notre hypothèse est confirmée mais peut-être aurait-il fallu la formuler d'une façon plus précise : en effet dans la mesure où ce problème ne se rattache qu'indirectement au domaine du travail salarié, il n'intéresse qu'accessoirement notre enquête.

d) Participation syndicale (2%) : nous avons donc prévu cette catégorie vu le champ sur lequel nous opérons. Très rarement la participation syndicale aura été mise en relation avec les problèmes spécifiquement féminins, à savoir les tâches au foyer : un seul item fait manifestement mention de la difficulté pour une femme d'assister aux réunions à cause de ses obligations familiales.

Cette absence s'inscrit peut-être dans la politique d'égalisation des hommes et des femmes par le moyen du syndicat. Il faut souligner que l'éveil de la conscience de nos travailleuses a encore du chemin à parcourir.

5°) Valorisation du travail de la femme au foyer :

Tableau VIII

Thèmes	Nombre
Salaire d'appoint	12
Travail à mi-temps	5
Divers	2
Total	19

Commentaires à propos du tableau VIII :

Les travailleuses dénoncent les mesures du patronat qui visent à considérer le salaire de la femme comme un salaire d'appoint.

Il faut, soulignent les délégués, obtenir la garantie de l'emploi et en finir avec cette idée que la femme apporte au foyer un salaire d'appoint ; qu'alors il vaut mieux licencier une femme qu'un homme.

Les interviewées s'élèvent contre cette «conception rétrograde consistant à considérer le salaire de la femme comme un appoint dans le revenu familial et non pas en soi comme le prix de sa force de travail».

On peut constater à travers le tableau que la notion de salaire d'appoint prend la place la plus importante dans notre catégorie.

En ce qui concerne le travail à mi-temps, elles s'élèvent contre les abus qui pourraient découler de cette forme de travail.

«Si les femmes étaient contraintes d'accepter des emplois à temps partiel faute d'en trouver à temps plein, ce système con-

duirait à l'aggravation de l'inégalité des salaires pour un travail identique, à des discriminations dans l'embauche et la promotion et un barrage à la volonté de se former car ces emplois seraient de faible ou nulle qualification».

Cependant sa conception est nuancée et il est des cas où c'est une solution possible.

«Le travail temporaire permet une évasion tout en offrant la possibilité de conserver un bon climat familial. Il permet un apport matériel utile».

Les deux fiches classées dans la catégorie «divers», l'une s'élève contre le «mythe de la femme au foyer qui ne concerne qu'une catégorie privilégiée et sans cesse en régression de femmes». L'autre demande que les femmes qui travaillent au foyer soient également considérées comme des travailleuses à part entière.

CONCLUSION PARTIELLE

L'hypothèse d'Isambert-Jamati (1) montre que la structure de la main-d'œuvre féminine implique de savoir : quelles femmes travaillent, combien de femmes travaillent, quand le font-elles (mi-temps, etc...), comment le font-elles (déclaré, invisible), pourquoi travaillent-elles (motivations d'ordre économique ou autres), dans quel secteur privilégié travaillent-elles, dans quelle échelle de salaire se situent-elles ?

Dans le cadre de notre recherche nous n'avons pu répondre à toutes ces questions, en effet nous avons travaillé à un niveau bien particulier, l'élaboration d'une méthodologie sociologique, ce qui implique

- 1°) l'étude d'un secteur particulier de la main-d'œuvre;
- 2°) l'étude des femmes qui travaillent déjà.

De ce fait nous n'avons pas pu prendre en compte les influences des tâches familiales sur la structure de la main-d'œuvre féminine, nous n'avons pu qu'envisager le problème dans l'autre sens : nous sommes partis de la situation de travail pour voir quelles incidences celle-ci a sur la vie familiale et nous avons pu également constater les interférences étroites existant entre les deux. Mais cela n'est pas suffisant pour confirmer réellement cette hypothèse.

Toutes ces constatations nous amènent à reconnaître les limites de notre travail, il aurait fallu que nous ayaons la possibilité d'aller vérifier sur le terrain la mise en pratique de ces théories mais cela pourrait faire l'objet d'une recherche plus spécifique.

NOTES

- (1) Celle que nous avons empruntée cf. *Histoire et Sociologie du Travail féminin*, p.21.

ANNEXE

Rappel des thèmes devant être abordés durant l'interview : cette feuille de rappel avait été rédigée avant les interviews et nous a servi dans la mesure du possible à obtenir le maximum de données de la part de la femme interviewée sur les thèmes suivants (dans la mesure du possible). L'ordre et la formation des thèmes jetés sous forme de questions ont varié selon le langage de la femme interviewée.

- Vous êtes
 - a) célibataire
 - b) mariée, depuis combien de temps
 - c) divorcée
 - d) veuve

- Avez-vous des enfants, nombre, âge, sexe, études poursuivies et profession exercée (selon l'âge).
- Professions antérieures, avant ou après le mariage, le divorce ou la mort du mari...
- b) c) d) - Profession du mari, ex-mari si veuve, divorcée, diplômes, salaire ?
- Diplômes, certificats.
- Age.
- Durée hebdomadaire du travail, plein temps ou mi-temps
- Préférences à ce sujet.
- Salaire mensuel.
- Parlez-nous de votre travail ici ?
 - tâches
 - relations professionnelles avec subalternes et supérieurs
 - relations avec collègues
 - syndicat
 - avantages sociaux de la profession
 - depuis combien de temps travaillez-vous ici ?
 - comparaison avec les travaux précédents, le cas échéant.

- Comment et pourquoi avez-vous choisi ce travail ?
 - choix de travailler
 - choix du métier exercé
 - formation
 - obligations diverses
 - autre métier souhaité ? Ambitions professionnelles.

- Organisation du travail au foyer par rapport à ce travail.
Orientation des préférences.

- Aide du mari au foyer
 - tâches ménagères
 - enfants
 - autres ?

- Sa fille ne travaille pas : études souhaitées, métier souhaité (ou non).
Sa fille travaille : que pensez-vous de son travail ?*

FREQUENCE-SUD .

- Thèmes tendant à la généralité :

- Difficultés de la femme qui cherche du travail
- Pensez-vous qu'il y a des métiers réservés aux femmes et d'autres aux hommes ?
- Que pensez-vous d'une famille où la femme travaille à l'extérieur et le mari reste à la maison ?

Durée moyenne d'un interview = 1H.

La feuille de rappel a pu être consultée durant l'interview dans la mesure du possible (incidents techniques → manque d'informations).

* Par le biais de la fille, nous supposons que nous atteignons indirectement les aspirations de la femme interviewée quant à son travail.

ELABORATION D'UNE METHODOLOGIE

1.

«Mon mari ne m'aide pas à la maison ; il n'a pas à aider»
«on ne croit pas les femmes capables d'exercer des responsabilités professionnelles»
«certaines femmes sont faites pour rester à la maison et d'autres pour se réaliser dans le travail»

«Les professions sont plus ou moins accessibles selon le sexe»*

2.

«Le salaire joue : à moins de 50.000 à 100.000 F par mois il faut travailler tous les deux»

3.

«Pas d'information dans l'interview».

4.

«Il y a des femmes qui profitent de leur situation de femme et qui restent à la maison : moi, j'aime le *travail*»

«il faut se consacrer aux gosses».

5.

«Je me réalise dans mon travail»

«Je m'arrêterai quand je serai maître-assistante, mais ce qui m'intéresse, c'est l'ambiance du travail»

«maintenant je suis contractuelle mais quand je serai titularisée j'aurai la sécurité de l'emploi».

* «l'égalité est utopique ; ce qu'il faut c'est respecter les différences ; à la Fac. il n'y a pas de différence entre les sexes».

«Mon mari ne m'*aidait* pas, mais ce n'est pas son rôle»
«le critère des compétences est essentiel pour une femme qui cherche à travailler, le sexe n'intervient pas, mais les femmes sont plus minutieuses»

«Je suis obligée de travailler parce que je suis veuve»

«si mon mari n'était pas mort je préférerais n'exercer aucun métier ; il était médecin, d'ailleurs le mieux pour une femme c'est de ne pas *travailler*»

«je préférerais travailler à mi-temps, c'est la solution idéale pour une femme»

«Je fais un travail d'accueil, de contacts personnels»

«mes filles se destinent à être enseignantes ou pharmaciennes ; elles ont toujours voulu faire ce qu'elles font et je ne *pense pas les avoir orientées*»

«mes études d'assistante sociale ne m'ont pas donné de connaissances en profondeur, mais m'ont permis de mieux aborder les problèmes de la vie courante»

1.
 - «mon mari ne peut pas m'aider à la maison ; il est trop fatigué»
 - «une femme ne peut pas faire des travaux de force»
 - «dans la vie moderne la femme devient comme un homme»
 - «si on n'a pas de l'éducation, on ne peut pas avoir un bon métier qui rapporte»

2.
 - «je dépense X pour Y, etc ; alors je suis obligée de travailler»
 - «mon mari ne gagne pas assez»

3.
 - «si mon mari restait à la maison il serait un *fainéant*»

4.
 - «je préférerais avoir plus de temps libre pour m'occuper de la maison à fond»

5.
 - «je voudrais que ma fille soit Secrétaire de direction ou Secrétaire médicale»
 - «je préférerais travailler dans la Boulangerie de mon oncle comme avant, même sans salaire ; j'aime les relations avec les gens, j'aime beaucoup servir»
 - «femme de ménage c'est vite appris, pas besoin d'aller à l'école».

«les métiers de force sont pour les hommes»

«je ne peux pas expliquer l'inégalité des salaires, alors qu'on travaille autant»

pas d'information dans l'interview

«si je me marie, il devra m'aider»

«si j'étais mariée, je continuerais à travailler ; peut-être je travaillerais à mi-temps pour m'occuper des enfants»

«si l'homme reste à la maison et fait le ménage, je suis d'accord»

pas d'information dans l'interview

1.

«les métiers de force, c'est les hommes qui les font»

«je laisse à mon mari les travaux (à la maison) qu'un homme peut faire» (cette dame revient d'Amérique avec son jeune mari)

«j'ai le sentiment qu'on exploite les femmes, car elles sont cantonnées dans certaines tâches par leur formation ; la différence ne tient qu'aux difficultés de formation»

2.

«je travaille pour des raisons économiques, même si mon mari gagnait plus d'argent je travaillerais pour me monter»
«une femme maintenant a besoin de travailler pour aider économiquement»

«je travaille pour gagner ma croûte»

«mon mari ne peut pas travailler, il n'en est pas capable (handicapé physique)»

3.

«si l'homme reste à la maison c'est un feignant»

pas d'information dans l'interview

4.

«j'arrêterai de travailler si j'ai un autre enfant ; les enfants c'est ma passion»

«si la femme a des enfants elle reste à la maison»

«le travail est une libération, comme le mariage était avant»
«je ne fais rien chez moi»

5.

«je veux présenter le concours d'aide médicale pour enfants»

«mon métier d'assistante sociale, mais beaucoup plus intéressant que mon travail de Secrétaire»

«je veux être libre et indépendante, et le travail c'est une libération, surtout de mes parents».

1.

«mon mari travaille, sinon il m'aiderait, il est très gentil»
 «les métiers de force dange-reux vont aux hommes»
 «les femmes ont plus de dexté-rité, sont plus méticuleuses et plus patientes»
 «je n'avais le choix qu'entre couture et secrétariat»*

2.

«je préfère travailler à plein temps à cause du salaire»
 «si mon mari était riche je resterais à la maison»

3.

«les métiers dangereux vont mieux aux hommes»
 «la femme doit rester à la mai-son et c'est à l'homme de ga-gner la pitance»
 «les hommes peuvent aussi faire des choses délicates, des travaux minutieux»

4.

«il y a des choses que je vou-drais faire à la maison que je peux pas faire à cause du tra-vail»

«j'aime le samedi parce que je peux travailler à la maison»
 «je ne sors pas»
 «si la femme travaille, elle ne profite pas de ses enfants»
 «j'aimerais travailler à mi-temps pour les gosses»

*«la femme est plus maternel-le»

«je dois le secouer pour qu'il m'aide ; il n'aime pas le travail à la maison»

«pour l'homme les difficultés à trouver du travail sont dif-férentes ; pour la femme c'est l'apparence physique, l'habit qui comptent, surtout pour une Secrétaire»

«la femme arrive à avoir des responsabilités mais l'homme la sous-estime»

«depuis que j'étais veuve j'étais obligée de travailler, maintenant je continue»

«mon mari n'aide pas parce qu'il travaille»

«par fierté l'homme devrait refuser|ce travail (le ménage); le mari qui resterait à la mai-son est un feignant sans amour propre»

«Je n'aurais pas pu passer de concours parce que je n'en ai pas le courage à cause des en-fants»

«c'est à cause de l'arrêt pro-longé de travail au moment de mon premier mariage»

«je préférerais travailler à mi-temps pour pouvoir m'occuper des enfants»

«l'idéal pour une femme c'es-de pouvoir rester à la maison»

5.

«mon travail me plaît à cause des relations et de l'ambiance à la Fac. ; avant je n'avais pas le droit d'avoir la tête en l'air (à l'entreprise)»

«je n'envie pas les femmes qui ne travaillent pas, car elles n'ont pas de qualifications et ne peuvent faire que le ménage»

«le travail que je fais me suffit»

1.

«un homme ne peut pas devenir homme de ménage»

«je ne veux pas que mon mari fasse le ménage ; qu'il fasse son travail à lui, c'est déjà fatigant»

2.

«il faut travailler, mon mari ne gagne pas assez»

3.

«c'est pas la peine que ma fille travaille, son mari a une situation»

«ce qui me plaît c'est le contact avec les gens, m'occuper des étudiants, tenir leurs dossiers»

«j'aimerais que ma fille soit Docteur»

«mon fils veut être Gendarme, il croit que le médecin est méchant ; je crois qu'il est mal influencé par la Télévision (donne des exemples)»

«pour les métiers où il faut accueillir les gens, une femme c'est mieux»

«il y a beaucoup de choses communes maintenant, mais il y a des différences d'aptitude entre hommes et femmes, bien sûr»

«mon mari ne doit pas faire de travail à la maison»

«il faut laisser aux hommes l'impression qu'ils sont les chefs de famille pour vivre en bonne harmonie ; d'ailleurs un homme c'est un homme»

«le mariage n'est pas une solution si on ne trouve pas de travail ; il faut penser à l'argent, il n'y a qu'à voir mes étudiants qui font des bêtises»

«mon mari ne doit pas faire de travail à la maison»

4.

«la femme n'est pas faite pour travailler dehors si elle a une famille et des enfants»

«je ne veux pas faire d'autres métiers, j'aime travailler»

«aide-Infirmière c'est un travail trop lourd ; c'est bon pour des femmes seules, mais quand on a des enfants c'est trop»

«même si le patron ne nous surveille pas, ça nous fait plaisir de travailler, de faire notre travail»

«quand on a le patron sur le dos ça nous plaît pas de travailler»

«j'ai une aide-ménagère»

«je sors peu, je préfère rester chez moi faire la cuisine, etc.»

«les femmes devraient travailler dans les bureaux d'étude pour aider à construire les plans des appartements ; elles pourraient dire 'je sais mieux, c'est moi qui m'occupe de ça'»

«j'ai toujours voulu être Infirmière»

«je me réalise dans cette activité, c'est naturel»

«l'important, c'est de recevoir les enfants (les étudiants de la Fac.)»

«c'est une profession où on doit donner une grande partie de soi-même»

«c'est une grande responsabilité»

«il ne faut pas être égoïste»

«ça fait tellement de bien, une bonne parole, un tout petit quelque chose».

F.C. K.